Université Rennes 2

Master

Voici les procédures d'inscriptions pour entrer en Master.

Sélectionnez votre profil ci-dessous pour voir la procédure à suivre.

Étudiantes et étudiants titulaires d'un bac+3 minimum (ou équivalent)

Étape 1 : Candidature

En Master 1

La plateforme nationale Mon Master vous permet de consulter l'offre de formation nationale en master et d'y candidater.

Les formations candidatables et non candidatables au titre de la campagne 2026 seront **publiées à compter du 2 février 2026**. Nouveauté : les candidats pourront, à partir de cette date, créer leur compte candidat et remplir leur dossier candidat commun.

Conditions d'accès

Le dépôt de candidature est à réaliser directement sur la plateforme nationale Mon Master **du 17 février au 16 mars 2026**.

En raison des difficultés d'accès à la plateforme nationale *MonMaster* le 16 mars au matin, **la phase de candidature est prolongée jusqu'au 17 mars, 23h59 (heure de Paris)**

Les étudiantes et étudiants relevant d'une procédure Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) doivent contacter le service de formation continue et alternance (SFCA).

Analyse de la candidature

Examen des candidatures par les établissements : à partir du 21 mars 2026

Pour les **candidatures en alternance**, les réponses seront communiquées **le 30 avril**

Phases d'admission principale

Phase d'admission pour les formations classiques/mixtes : **du 3 au 16 juin 2026**

Phase d'admission pour les formations en alternance : **du 12 au 16 juin 2026**

Phase d'admission complémentaire

Classement par le candidat de toutes ses candidatures (anciennes comme nouvelles) par ordre de préférence et s'il le souhaite, dépôt de nouvelles candidatures : **du 19 au 25 juin 2026**

Examen des nouvelles candidature : du 26 au 9 juillet 2026

Admission : du 10 au 19 juillet 2026

Gestion des désistements : du 20 juillet au 30 août 2026

Suite à la confirmation de votre candidature, vous pourrez effectuer votre **inscription administrative** (voir étape 2).

En Master 2

Conditions d'accès

Accès de droit sans candidature pour une **continuité du master 1 à Rennes 2 dans la même mention.**

Accès sélectif pour les **candidates et candidats extérieurs à Rennes 2** ou pour les étudiantes et étudiants de Rennes 2 **inscrits dans une autre mention** via l'application eCandidat.

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme

Analyse de la candidature

Vous recevrez une information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels.

Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application eCandidat.

Suite à la confirmation de votre candidature, vous recevrez un courriel vous permettant d'effectuer votre **inscription administrative**.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne

pourrez pas procéder à votre inscription.

Master 1

1re inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions **sont ouvertes du 7 juillet 2026 (10h) au 20 août 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiantes et étudiants inscrits à Rennes 2 précédemment

Les inscriptions **sont ouvertes du 7 juillet 2026 (10h) au 20 août 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Master 2

1re inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiantes et étudiants inscrits à Rennes 2 précédemment

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

L'inscription aux enseignements annuelle sera réalisée à l'issue de la réunion d'information, entre le 2 et le 17 septembre 2026 (la période sera précisée pour chaque mention de master).

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier**.**

Cas spécifiques

Master 2 Études anglophones :

Les étudiantes et étudiants devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Master 1 et 2 LEA (ALPI, MMI, CREEA) :

Les étudiantes et étudiants devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Master 1 et 2 Géographie :

Les étudiantes et étudiants inscrits dans l'ensemble des parcours de la mention « géographie » devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Master 1 et 2 AES :

Les étudiantes et étudiants inscrits dans l'ensemble des parcours de la mention « AES » devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Reprise d'étude

Vous êtes dans une démarche de reprises d'études, et/ou vous devez justifier de votre assiduité en formation à un tiers qui finance votre formation ou vous indemnise durant cette période, vous devez prendre contact avec le Service Formation Continue et Alternance (SFCA) en parallèle de cette candidature à l'université. De plus, si vous n'avez pas le diplôme requis pour entrer dans l'année de formation souhaitée, vous devrez joindre à votre candidature un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) à constituer auprès du pôle validation des acquis du SFCA.

Informations et contacts sur https://sfca.service.univ-rennes2.fr/

Étape 1 : Candidature

Master 1

La plateforme nationale Mon Master vous permet de consulter l'offre de formation nationale en master.

Les formations candidatables et non candidatables au titre de la campagne 2026 seront **publiées à compter du 2 février 2026**.

Les candidates et candidats en reprise d'études souhaitant être admis en première année d'une formation conduisant au diplôme national de Master et n'ayant pas les prérequis académiques, doivent obligatoirement faire une **validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)**. Dans ce cas, il faut **impérativement prendre contact avec le Service formation continue et alternance (SFCA)** pour constituer un dossier de demande d'admission par VAPP en première année de Master.

Les candidates et candidats en reprise d'études remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous peuvent déposer leur candidature via la plateforme *MonMaster* *(Voir procédure et calendrier ci-après)* :

- soit être inscrit en 3e année de licence ;
- soit être déjà titulaire d'un diplôme national de licence ;
- soit être en cours d'obtention ou déjà titulaire d'un autre diplôme de niveau au moins égal à bac+3 (par exemple la licence professionnelle, et le BUT, qui confèrent le grade de licence).

Conditions d'accès

Les candidats en reprise d'études remplissant les critères d'éligibilité pourront, à partir du 2 février 2026, créer leur compte candidat sur la plateforme nationale Mon Master et remplir leur dossier candidat commun.

Le dépôt de candidature est à réaliser directement sur le site Mon Master **du 17 février au 16 mars 2026**.

En raison des difficultés d'accès à la plateforme nationale *MonMaster* le 16 mars au matin, **la phase de candidature est prolongée jusqu'au 17 mars, 23h59 (heure de Paris)**

Analyse de la candidature

Examen des candidatures par les établissements : à partir du 21 mars 2026
Pour les **candidatures en alternance**, les réponses seront communiquées **le 30 avril**

Phases d'admission principale

Phase d'admission pour les formations classiques/mixtes : **du 3 au 16 juin 2026**

Phase d'admission pour les formations en alternance : **du 12 au 16 juin 2026**

Phase d'admission complémentaire

Classement par le candidat de toutes ses candidatures (anciennes comme nouvelles) par ordre de préférence et s'il le souhaite, dépôt de nouvelles candidatures : **du 19 au 25 juin 2026**

Examen des nouvelles candidature : du 26 au 9 juillet 2026

Admission : du 10 au 19 juillet 2026

Gestion des désistements : du 20 juillet au 30 août 2026

Suite à la confirmation de votre candidature, vous pourrez effectuer votre **inscription administrative (voir étape 2)**.

Master 2

Vous devez candidater sur l'application dédiée "eCandidat".

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme

Pensez à valider votre inscription, en cas d'avis favorable, sur l'application "eCandidat" après la date de publication des résultats de candidatures.

Après validation de votre inscription, vous recevrez un mail récapitulatif des démarches à faire (paiement des droits d'inscriptions universitaires).

Étape 2 : Inscription administrative

Remplissez le dossier d'inscription stagiaire de la formation continue :

- Dossier d'inscription stagiaire de la formation continue en Master 1
- Dossier d'inscription stagiaire de la formation continue en Master 2

Le dossier d'inscription est à retourner à la scolarité d'UFR concernée avant le 21 juillet 2026.

Payez les frais de formation en fonction de votre situation.

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

L'inscription aux enseignements annuelle sera réalisée à l'issue de la réunion d'information, entre le 2 et le 17 septembre 2026 (la période sera précisée pour chaque mention de master).

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier**.**

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiante ou étudiant est autorisé à se présenter aux examens.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Étudiantes et étudiants internationaux (hors échanges et hors EEE)

Étape 1 : Candidature

Candidats résidant en France et/ou candidats internationaux résidant dans un pays sans Centre Études en France (CEF)

Vous devez suivre la même procédure que les "**Étudiants titulaires d'un bac+3 minimum (ou équivalent)**" détaillée au dessus.

Candidats internationaux résidant dans un pays avec Centre Études en France (CEF)

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, des **Centres pour Études en France (CEF)** ont été mis en place dans certains pays pour faciliter les démarches administratives des futurs étudiants.

Pays adhérents à la procédure CEF :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Vous devez vous connecter **Vous devez vous connecter à partir du 1er octobre de l'année N-1 et avant la date limite du 15 décembre de cette même année** sur le site internet de votre pays de résidence ("nomdupays".campusfrance.org) puis suivre les indications affichées.

Niveau de Français requis

Le niveau C1 en français est obligatoirement requis pour toutes les candidatures en Master, excepté les Master de l'UFR Sciences Sociales.

Le niveau de français exigé pour toutes les formations en master de l'UFR Arts, Lettres et Communication est le niveau C1 avec les critères suivants :

- Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau C1 avec une note minimale de 14/20
- TCF : un niveau C1 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- DALF C1 : score global minimum de 70/100

Pour les masters de l'UFR Sciences Sociales, les critères de niveau de français appliqués par l'université Rennes 2 sont les suivants :

- Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- DELF B2 : score global minimum de 70/100

Cas de dispense

- les ressortissants des États où le français est langue officielle à titre exclusif : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif titulaires d'un diplôme (diplôme de fin d'études secondaires, licence ou master) d'un pays où le français est langue officiel à titre exclusif ;
- les candidats ressortissants ou résidents d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires et supérieures se sont déroulées en français : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu ;
- les candidats titulaires ou futurs titulaires d'une licence ou d'un master dans une université française.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

Afin de procéder à votre inscription administrative, des sessions d'accueil seront organisées du jeudi 27 août au vendredi 04 septembre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 13h30 et à 15h en salle E305 (bâtiment E, 3e niveau).

Vous pourrez y assister en réservant un créneau via le lien qui vous sera transmis.

En dehors de ces dates, à partir du 20 août et jusqu'au 30 septembre, vous pourrez vous adresser à l'Espace Accompagnement Etudiant situé au 2e niveau du bâtiment P, ouvert du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 16h.

Dans le cas de visa délivré tardivement, mais avant le 25 septembre 2026, un délai est accordé aux étudiants qui auront jusqu'au 15 octobre 2026 pour se présenter à leur scolarité d'UFR.

Étudiantes et étudiants internationaux (en échange)

Suivez la procédure disponible à la page Venir étudier en France.

Fichiers associés

Formulaire "personne à contacter en cas d'urgence"Publié le 3 juillet 2026
Formulaire de demande d'exonération des droits d'inscription différenciés pour l'année 2026/2027Publié le 6 juillet 2026
Présentation de la procédure Mon MasterPublié le 22 janvier 2026
Guide candidat 2026 - Placement en recherche de contratPublié le 5 mai 2026

À voir aussi

- FAQ en vidéo sur la procédure Mon Master